

Mairie de Cempuis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2026

Date de la convocation : 24 mars 2026

Présents : Mrs et Mmes DELARUE Cécile, HENON Jonathan, TEGGIN Sandrine, BONGIOVANNI Laura, MAHIEUX Cédric, PRANDI Clémence, DULONG Frédéric, MARTIN Patrick, POULET Colette, Vincent VAQUEZ formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr Leroux Jérôme donne procuration à Madame Cécile Delarue

Secrétaire de séance : TEGGIN Sandrine

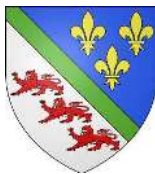
Début de séance : 18h00

- Approbation du compte-rendu du 21 mars 2026
- Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;



Mairie de Cempuis

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **de 10 000 € par sinistre** ;

11° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum **fixé à 150 000 €** ;

13° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

- Désignation des délégués aux différents Syndicats et Commissions
 - SE60 : titulaire : Vincent VAQUEZ Suppléant : Cédric MAHIEUX
 - SIRS : titulaire : Cécile DELARUE suppléant : Frédéric DULONG
 - SMOTH : titulaire : Sandrine TEGGIN Suppléant : Clémence PRANDI
 - SIAEP : titulaire : Patrick MARTIN, Jonathan HENON Suppléant : Colette POULET, Vincent VAQUEZ.
 - ADICO : titulaire : Sandrine TEGGIN Suppléant : Clémence PRANDI
 - CCID : Titulaires : Vincent Vaquez, Cécile Delarue , Patrick Martin, Marc Houbigand, Jean-François, Colette Poulet, Olivier Boucher, Alain Boucher, Cédric Mahieux, Ludovic Depoulain, Fabien Sédille, Sophie Caron
Suppléants : Nicolas Bestel , Philippe Prieur, Jean-Jacques Boutiller, Douglas Teggin, Gilles Bouté, Simon Davesne, Christopher Lelong, Thérèse Hautot, Christophe Picou, Guillaume Pataud, Guillaume Durand, Daniel Coët
 - Commission liste : délégués du Conseil : titulaire : Sandrine Teggin, Suppléante : Colette Poulet
Délégués administration et TGI : Eric Legros, Marthe Bammy, Sandrine Becquerel, Nathalie Bordet, Véronique Boucher, Jean-Pierre Coët, Bernard Lebel, Michel Boucher.
 - Correspondant défense : Jonathan HENON

- COMMISSIONS

Administration et finances : Cécile Delarue, Vincent Vaquez, Patrick Martin

Services Techniques : Vincent Vaquez, Patrick Martin, Cédric Mahieux, Jérôme Leroux, Cécile Delarue

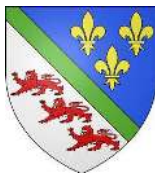
Animations et jeunesse : Laura Bongiovanni, Frédéric Dulong, Sandrine Teggin

Patrimoine, Education et Culture : Frédéric Dulong, Clémence Prandi, Cécile Delarue, Colette Poulet

Communication, Modernisation et développement économique : Sandrine Teggin, Clémence Prandi, Cécile Delarue

Fleurissement, Cimetière, église et patrimoine vernaculaire : Colette Poulet, Clémence Prandi

Environnement, Patrimoine naturel : Patrick Martin, Vincent Vaquez, Cécile Delarue



Mairie de Cempuis

- Indemnités des élus
 - Maire : taux maximum 10 pour 1 abstention (Jonathan HENON)
 - Adjoints : taux maximum 9 pour 2 abstentions (Cécile Delarue, Vincent Vaquez)

- Adhésions au SIC
 - Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à la mise en place du PLUI, le DDT n'instruira plus les demandes d'urbanisme. La communauté de communes a mis en place un service instructeur. Ce service est payant mais sera compensé par le Taxe d'aménagement qui avait été mise en place dans un mandat précédent.
 - Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité l'instruction de toutes les demandes d'urbanisme qui seront déposées à la mairie.

- Questions diverses :
 - L'affichage doit être plus sérieux au niveau de la maire et des panneaux d'affichage électoral
 - Le budget : pas de gros travaux prévus cette année, plutôt de l'entretien. Clôturer le bassin, faire du gravillonnage, site internet, stade de football (électricité, peinture, poteaux...)
 - Départ de Frédéric Dulong à 19h25
 - Les panneaux sont à revoir.
 - 14 juillet : jeux picards, barbecue participatif, défilé aux lampions et feux d'artifice.
 - Ecole : 1 suppression de poste sur le SIRS. Les parents d'élèves se mobilisent pour empêcher cette fermeture. Monsieur le Maire a demandé un entretien avec l'inspectrice. Des familles doivent arriver sur la commune. Une mobilisation est prévue samedi matin, les élus sont invités à y participer.
 - Question de Marc Houbigand : qui s'occupe de la salle des fêtes. Réponse de Monsieur le Maire : vous me montrerez lors d'une prochaine location.

Fin de séance 20h48